



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 13 décembre 2021, le conseil de la Ville de Normandin a adopté les règlements suivants :

- Le règlement numéro 572-2021 modifié, modifiant le règlement de zonage 424-2011.
- Le règlement numéro 579-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011.

Les règlements 572-2021 et 579-2021 ont fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Maria-Chapdelaine en date du 16 février 2022.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 17^E JOUR DE FÉVRIER 2022.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 17 février 2022, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce dix-septième jour du mois de février 2022.

Lyne Groleau